



## Informations sur d'rogation

Par **Clwil**, le **09/06/2009** à **00:07**

Bonjour,

je suis étudiant résidant en cité-u. J'ai des amies polonaises qui doivent bientôt quitter la cité-u. Elles seront bénéficiaires d'un remboursement après leur départ, mais elles ne pourront venir récupérer leur remboursement et c'est pour cette raison qu'elles m'ont écrit une dérogation pour m'autoriser à récupérer leur remboursement. Bien sûr, sur présentation de ma pièce d'identité et une photocopie de la leur. Pour être sûre de la conformité de la lettre, elles l'ont présenté aux services de la cité-u qui leur a dit que le document est conforme et en voyant mon nom ils ont ajouté que cela ne serait pas possible avec moi et de chercher quelqu'un d'autre. A ma connaissance une dérogation "je soussigné...autoriser...untel ..." donne droit à la personne citée d'accomplir une tâche au nom du bénéficiaire. Pouvez-vous me le confirmer et dites s'il existe des restrictions. A mon avis c'est une discrimination de ma personne car en insistant on leur a dit : "pas cet idiot mais quelqu'un d'autre". Que dois-je faire pour bien accomplir ce que me demandent les bénéficiaires et contourner le problème ? Merci de votre compréhension.

Par **Tisuisse**, le **09/06/2009** à **11:00**

Bonjour,

Vous avez eu des problèmes avec les responsable de la cité-universitaire ?

Votre document n'est pas une "dérogation" mais un "madat".